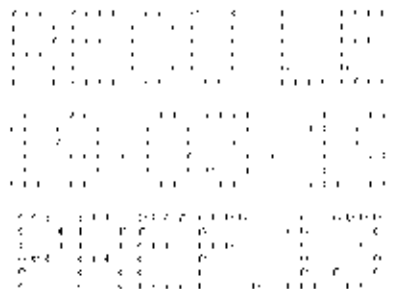




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Lumley
13268 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



Conseil d'Administration

Séance du 15 MARS 2019

Affectation du résultat 2018 de la section de fonctionnement

Délibération n°DELIB_04_FI_19_03_15_AFFECT_RES_2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement,
sur convocation de Madame la Présidente en date du 1er mars 2019,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération n° DELIB_03_FI_19_03_15_CPTE_ADM_2018 du 15 mars 2019 portant approbation du Compte Administratif 2018.



La Présidente,

EXPOSE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Cette délibération doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **62 272,06 €** et un excédent d'investissement de **x€**.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	116 019,85
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	53 747,79
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	62 272,06
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	537 433,28
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-13 501,42
Besoin de financement F, = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	62 272,06
1) Affectation en réserves R1088 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	62 272,06
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : report 1 : 0,00, subvention : 0,00 et financement : 0,00

(2) En contrepartie, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de tréorerie est nul par suite de la cession des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) Excédent, il n'y a pas d'affectation.

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver l'affectation du résultat 2018.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'affecter au financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de : 0 €.

Article 2 : de reporter au compte R002 l'excédent de résultat de 62.272,06 C sur l'exercice 2019.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrage exprimés	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille le 15 mars 2019.


La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le 18/03/19.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 18/03/19